



Bal Parc - Bon de réservation

Année 2020

À compléter et à photocopier (conservez l'original avec les CGV)
Et envoyer **page 1 + page 2 tamponnées et signées** à l'adresse suivante :
Bal Parc, 127 rue de Roquetoire – 62120 Racquingham

Votre réservation sera effective après confirmation de notre part. Ce document n'a pas de valeur de bon d'échange et ne peut être considéré comme une preuve de paiement.

CONTACTER BAL PARC : contact@balparc.fr - Tél. Parc : 03.21.97.63.53 - Tél. Administratif : 03.21.88.14.14
Adresse : 291, rue du Vieux Château – 62890 TOURNEHEM-SUR-LA-HEM

Vos coordonnées

(tous les champs sont obligatoires)

Nom du groupe : _____

Rue : _____

CP : _____ BP : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

Email : _____

Contact : Madame Monsieur

Nom, Prénom et Fonction : _____

Réservation entrées

(centres de loisirs et scolaires)

Nombre d'enfants : 8,50 Euros x _____ = _____ Euros

Un accompagnateur gratuit pour 8 enfants payants : 0,00 Euro x _____ = _____ Euros

Accompagnateur(s) supplémentaire(s) : 8,50 Euros x _____ = _____ Euros

Date de visite souhaitée : _____ / _____ / 2020

(selon le calendrier d'ouverture et sous réserve de disponibilité)

TOTAL = _____ Euros

Règlement

Nombre d'entrées (TOTAL) = _____ Euros

Paiement par : Espèces Chèques Carte Bancaire Mandat administratif (veuillez indiquer ci-dessous l'adresse précise de facturation)

J'accepte et déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso.

1 – Conditions de réservation :

Toute commande précise obligatoirement le nombre de titres d'entrée et, le cas échéant, le nombre de couverts commandés.

La réservation doit être effectuée trois semaines au moins avant la venue du groupe et être confirmée par le service de réservation en fonction des disponibilités.

Dans le cas où un groupe se présenterait directement aux caisses d'entrée du Parc Bal Parc, sans avoir préalablement réservé ou commandé ses billets auprès du service de réservation, il ne sera pas garanti de pouvoir accéder dans l'enceinte du Parc.

2 – Tarification :

Les tarifs de billetterie pour les groupes sont applicables pour tout achat de titre d'entrée aux espaces de loisirs du Parc Bal Parc, pour les groupes composés d'un minimum de 20 enfants payants, pour un accès à une date déterminée.

Attention : Chaque commande à une date différente, même s'il s'agit d'une même association ou d'un même groupe, ne peut donner droit aux cumuls des gratuités soit 1 date = 1 inscription non cumulable.

3 – Modalités de paiement :

Les factures définitives émises par l'Agence Panir / Bal Parc sont exigibles dès leur date d'émission. Pour les personnes morales de droit public, le règlement par mandat administratif est effectué sur le fondement de l'engagement de règlement matérialisé par le bon de commande adressé par le client au service de réservation de l'Agence Panir / Bal Parc. La facture devra être soldée sous 30 jours à compter de sa date d'émission.

En ce qui concerne la billetterie datée, le solde est payable immédiatement aux caisses du Parc Bal Parc, le jour de la visite.

4 – Modification du fait du client :

Les demandes de modification de réservation doivent être effectuées par écrit. De convention expresse, modifications acceptées selon celles qui ont l'objet d'un accord écrit de la part du service réservation de l'Agence Panir / Bal Parc.

Lorsqu'une modification de réservation, dûment acceptée par le service réservation de l'Agence Panir / Bal Parc, génère une augmentation de prix, le montant supplémentaire est intégré directement dans la facture.

En cas de demande de modification à la baisse du nombre de participants, le montant de la facture sera ajusté en conséquence.

5 – Annulation :

Toute annulation totale d'une commande doit être notifiée par écrit au service de réservation de l'Agence Panir / Bal Parc.

Dans le cas où l'annulation totale de la commande est notifiée moins de 10 jours avant la date de visite, la commande initiale sera due en totalité.

Ces conditions ne s'appliquent pas en cas d'alerte orange vérifiée par les autorités compétentes.

Cachet et Signature

